



Zudausques, le 24 août 2023

**Aux parents d'élèves  
Ecole communale de Zudausques.**

Madame, Monsieur,

Nous espérons que vous avez passé un bel été et que vous avez pu profiter d'un temps de repos bien mérité avec vos enfants. Vous trouverez ci-dessous quelques informations utiles au bon fonctionnement des services périscolaires. Merci d'en prendre connaissance.

Un logiciel de réservation pour les accès à la cantine et à la garderie existe depuis maintenant plusieurs années. Ce système de réservation donne pleinement satisfaction et les parents apprécient le confort d'une gestion en ligne tant des réservations que de la facturation. Afin de faciliter l'intendance et le travail des agents qui préparent les repas, **nous vous demandons de bien vouloir réserver les repas « d'une semaine », avant, dernier délai, le jeudi précédent, 00h00. Respecter cette contrainte permet de prévoir les achats au plus juste et d'éviter les gaspillages.** Evidemment, il sera toujours possible exceptionnellement de joindre la mairie pour un éventuel ajustement en cas d'imprévu.

Pour la garderie, la procédure est plus souple car vous pouvez jusqu'à une heure avant le début d'une garderie matin ou soir ajouter ou retirer une inscription.

Si vous avez des problèmes d'identifiants ou si vous êtes de **nouveaux parents merci de vous rapprocher du secrétariat** (par téléphone, par mail ou aux heures d'ouverture) pour trouver une solution. Durant les trois premières semaines, il sera possible de réserver des repas jusqu'au dimanche soir. Ensuite, il faudra respecter la limite du jeudi soir. Nous rappelons que la dématérialisation des procédures administratives devient une obligation pour les collectivités.

En un clic, depuis le site de la mairie, vous pourrez accéder au portail famille eTicket.

Merci de le consulter afin **de mettre à jour les informations nécessaires** à sa bonne utilisation. **(Numéros de téléphone, mails, classe des enfants, quotient familial, allergies alimentaires...).**

L'an dernier, la municipalité a acquis, pour l'école, un nouvel équipement informatique. Chaque classe élémentaire est équipée d'un VPI et chaque classe maternelle d'un vidéoprojecteur.

La commune souhaite poursuivre la démarche initiée par le Parc Naturel Régional pour le développement des repas bio et les approvisionnements en circuit-court. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les cantines scolaires doivent appliquer La loi EGalim qui impose 50% de produits

durables dont 20% de bio. Mme Flandrin, cuisinière profite de réunions-formations pour travailler sur l'équilibre alimentaire, les menus végétariens...

La table de tri est appréciée par les enfants mais aussi par le personnel. Cette dernière apprend aux enfants à ne pas gaspiller. Seuls les CE1, CE2, CM1 et CM2 se déplacent pour débarrasser leurs restes. Les autres enfants sont encore trop petits.

### **La garderie du matin ouvre ses portes à 7h30**

Les horaires du soir sont 16h30-18h30.

Les tarifs de la garderie varient selon le quotient familial et ne changent pas à la rentrée (tarifs identiques depuis 5 ans)

	<b>RENTREE 2023 QF &lt; à 617</b>	<b>RENTREE 2023 QF &gt; à 617</b>
Séance matin	<b>1.20€</b>	<b>1.40€</b>
Séance soir	<b>1.50€</b>	<b>1.80€</b>

### **Mise en place l'année dernière, la tarification sociale de la cantine est maintenue pour l'année 2023-2024.**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€. Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins trois tranches, dont la plus basse est au tarif maximal de 1€, pour les cantines des écoles maternelles et élémentaires.

Ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune, qu'ils y résident ou non.

Tranches	Quotient familial	Tarifs
1	0 à 700	1€
2	701 à 1000	3.20€
3	1001 et plus	3.50€
La tranche 3 sera retenue pour les familles qui ne présenteront pas leur quotient familial.		

**N'oublions pas que le dispositif Vigipirate reste en vigueur** et amène tout à chacun à respecter et comprendre certaines mesures de sécurité. Il est notamment indispensable de respecter les horaires d'entrée et de sortie de l'école dont les accès dans l'enceinte sont encadrés par les textes en vigueur. Il est aussi préconisé d'éviter toute forme de

stationnement prolongé aux abords de l'école. **Enfin, nous vous remercions de ne pas occuper les places réservées aux personnes à mobilité réduite.**

Nous nous permettons de rappeler que la garderie et la cantine sont des services non obligatoires et que depuis toujours la commune s'efforce de faire au mieux en fonction de ses capacités techniques et financières.

Les employées faisant fonction d'ATSEM ou d'animateurs, titulaires des diplômes ou concours requis, constituent désormais une équipe de trois agents permanents. Quatre autres collaborateurs sont également mobilisés quotidiennement pour l'entretien des locaux et la cantine. Ces sept agents méritent nos remerciements !

Cette année, les ATSEM auront le plaisir d'accompagner Morgane, jeune étudiante en contrat d'apprentissage. Ce renfort sera très appréciable pour encore améliorer l'accueil et l'encadrement des enfants. Nous lui souhaitons de s'épanouir pleinement dans la vie de l'école de Zudausques.

Enfin, nous vous demandons de consulter le règlement des services périscolaires (cantine et garderie) soit sur le site internet de la mairie ou sur le portail d'eTicket et de **bien vouloir remettre à Mme Aurélie Hennon dans les jours qui suivent la rentrée le coupon qui atteste de la prise de connaissance du dit règlement.** Si toutefois, vous ne pouviez pas imprimer ce coupon, merci de vous rapprocher de Mme Hennon.

L'ensemble des élus se joignent à nous pour vous souhaiter une excellente rentrée !  
Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués les meilleurs.

L'Adjointe déléguée aux affaires scolaires

Arminda Giovacchini



Le Maire

Didier Bée